

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-3 25SGADL0003

**SEANCE DU
19 FÉVRIER 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 70
Nombre de conseillers présents : 52
Date de convocation : 13 février 2025
Date d'affichage : 20 février 2025

OBJET : Direction de l'Ecomusée - création des emplois saisonniers 2025
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 66
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 66
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 4

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 19 février à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - M. Marc Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Eric COMMEAU
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme BLONDEAU (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. DUMONT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
Mme MEUNIER (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. MORENO (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Abdoukader ATTEYE



Vu les articles L. 313-1 et L. 332-23 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le budget de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs,

Le rapporteur expose :

« Aux termes de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectifs des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de garantir la continuité d'un service public de qualité, la Communauté Urbaine a recours, chaque année, à la création d'emplois intervenant dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité sur la base de l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique et d'un accroissement saisonnier d'activité sur la base de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Les besoins de la Direction de l'Ecomusée pour l'année 2025 sont les suivants :

- 1) Création des emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité - article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique :
 - a) Création d'emplois à la Villa Perrusson : 2 emplois d'agents d'accueil et de médiation à temps non complet relevant de la filière culturelle calibrés sur le grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C) en contrat à durée déterminée du 7 avril 2025 au 7 novembre 2025 à raison de 24 heures hebdomadaires et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine ;
- 2) Création des emplois non permanents liés à un accroissement saisonnier d'activité - article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique :
 - a) Création d'emplois à la Villa Perrusson : 1 emploi d'agent d'accueil et de médiation à temps complet relevant de la filière culturelle calibré sur le grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C) en contrat à durée déterminée du 16 juin 2025 au 31 août 2025 à raison de 35 heures hebdomadaires et rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine ;
 - b) Création d'emplois au MHI : 2 emplois d'agents d'accueil et de médiation à temps non complet relevant de la filière culturelle calibrés sur le grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C) en contrat à durée déterminée du 2 juin 2025 au 31 août 2025 à raison de 24 heures hebdomadaires et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine.

Compte-tenu des éléments énoncés ci-dessus, il est proposé de créer :

- ⇒ au sein du service des publics de la Direction de l'Ecomusée, des emplois non permanents à temps complet et à temps non complet relevant de la filière culturelle calibrés sur le grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C) et rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine : 2 emplois à temps non complet d'agents d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée à raison de 24 heures hebdomadaires du 7 avril 2025 au 7 novembre 2025 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et 1 emploi à temps complet d'agent d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée à raison de 35 heures hebdomadaires du 16 juin 2025 au 31 août 2025 dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour la Villa Perrusson
- ⇒ Au sein du MHI : 2 emplois à temps non complet d'agents d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée du 2 juin 2025 au 31 août 2025 à raison de 24 heures hebdomadaires.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De créer au sein du service des publics de la Direction de l'Ecomusée, des emplois non permanents à temps complet et à temps non complet relevant de la filière culturelle calibrés sur le grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C) et rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine :
 - o 2 emplois à temps non complet d'agents d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée à raison de 24 heures hebdomadaires du 7 avril 2025 au 7 novembre 2025 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ;
 - o Et 1 emploi à temps complet d'agent d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée à raison de 35 heures hebdomadaires du 16 juin 2025 au 31 août 2025 dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour la Villa Perrusson.
- De créer au sein du MHI : 2 emplois à temps non complet d'agents d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée du 2 juin 2025 au 31 août 2025 à raison de 24 heures hebdomadaires.
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et d'un accroissement saisonnier d'activité.
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus.
- De mettre à jour le tableau des effectifs.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 février 2025
et publié, affiché ou notifié le 20 février 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,
Abdoulkader ATTEYE

AH-1